



Oiseau Mouche.

Le Journal de la municipalité de Calixa-Lavallée
Vivre petit dans un monde de grands

vol 18, no 2, février 2014

Fête des neiges!!



Comité Culturel et Patrimonial

Des nouvelles du four à pain communautaire!

La deuxième partie du projet de construction d'un four à pain traditionnel sur le site du Parc de Calixa-Lavallée débutera sous peu. Nous prévoyons commencer les travaux dès que le printemps se pointera le bout du nez... Si la météo nous est favorable, nous espérons pouvoir compléter la construction avant la fin des classes. Surveillez les prochaines éditions de l'Oiseau Mouche pour d'autres nouvelles!

En attendant nous vous souhaitons à tous un bel hiver!

Marie-Michèle Gagnon
pour le comité culturel et patrimonial.

**C'est samedi le 1 février que nous célébrerons...
l'hiver à Calixa-Lavallée!**

Pour l'occasion, activités au menu :

- ❄️ Hockey, partie parents/ enfants..... de 15h à 16h
- ❄️ Discothèque sur la patinoire..... jusqu'à 20h
- ❄️ Cantine avec hot dog jusqu'à 20h
- ❄️ Volley Ball sur neige..... dès 15h
- ❄️ Démonstration/ essai de Cardio plein air..... 16h
- ❄️ Mascottes sur place tout au long de l'activité
- ❄️ Ballade à chevaux, et plus encore!

❄️ **Prenez note que toutes les activités seront à l'extérieur. Dû aux travaux dans le centre communautaire, il ne sera pas possible d'entrer à l'intérieur. Par contre, vous aurez accès à des feux pour vous réchauffer.**



Sommaire

Page 1	La fête des neiges. Des nouvelles du four à pain communautaire!	Page 4 à 6	Procès verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014.
Page 2	Mot du maire. Paiement du compte de taxe 2014. Projet d'ordre du jour de la séance du conseil du mardi 4 février 2014. Licenses de chiens.	Page 7	Joyeuse Saint-Valentin.
Page 3	Procès verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2014..	Page 8	Cours de Zumba!! Atelier Choco Cardio plein-air express. Appel d'offres: - Tonte du gazon de la municipalité et du parc Arthur-Bouvier. - Poste à combler, Camp de jour Loisirs 2014



MOT DU MAIRE

PACTE RURAL

Le 17 janvier dernier Monsieur Gaston Lelièvre, ministre délégué aux Régions, a donné une conférence de presse pour annoncer les conditions du pacte rural pour les MRC de la Montérégie. Comme vous le savez déjà, la Politique nationale de la ruralité a été renouvelée

pour 10 ans. À cet égard, la MRC de Marguerite-D'Youville a droit à un montant de 1 385 000 \$ soit 138 500 \$ par année et, excellente nouvelle, la Municipalité de Calixa-Lavallée est la seule municipalité de la MRC qui se qualifie pour les subventions accordées dans le cadre du pacte rural.

Nous souhaitons inviter les citoyennes et citoyens à des rencontres qui nous permettront de vous informer du programme et des paramètres acceptables pour la présentation et la qualification des projets. Ces rencontres pourraient également permettre la création d'un nouveau plan stratégique de développement pour la Municipalité à la lumière des possibilités offertes par la Politique nationale de la ruralité 2014-2024.

Un calendrier à cet effet sera préparé dans les prochaines semaines et les citoyennes et citoyens seront conviés à s'impliquer activement dans ce projet d'envergure qui profitera certainement à l'ensemble de notre communauté.

Paiement du compte de taxe 2014

Veillez noter qu'en raison de la rénovation cadastrale, **le matricule de votre propriété a changé.**

Dans le cas où vous décideriez de payer votre compte de taxes au moyen d'internet, vous devez vous assurer que le numéro matricule auquel vous faites référence est bien celui apparaissant sur les coupons.



Licence de chiens

Prochainement **madame Racine, contrôleuse animalier de Sécurité canine provinciale** va prochainement passer à votre domicile pour la licence de chien.

Si vous êtes absent de la maison, une note sera placée dans votre boîte à lettre.

Vous pouvez aussi vous procurer au bureau de la municipalité vos licences 2014 pour les chiens
Bureau municipal, 771 Chemin de la Beauce : 450 583-6470

Ouvert tous les jours, sauf le jeudi
De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

La municipalité de Calixa-Lavallée fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec.



SÉANCE DU CONSEIL

le mardi 4 février 2014,

Salle municipale

ORDRE DU JOUR préliminaire

- 1- **Ouverture de la séance et constat de quorum**
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 14 janvier 2014.**
- 4- **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014**
- 5- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - a) Affaires découlant de la séance extraordinaire du budget du 14 janvier 2014 : suivi
 - b) Affaires découlant de la séance ordinaire du 14 janvier 2014
 - c) Lecture et adoption des comptes
 - d) MRC de Marguerite-D'Youville
- Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2013
 - e) Infotech, logiciel comptable SYGEM
- Banque d'heures
 - f) Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus - Adoption
- 6- **BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**
 - a) Rapport du représentant
 - b) Réseau d'alarme incendie - Soumissions (Centre communautaire et bibliothèque)
 - c) Aménagement de la bibliothèque - Réseau Biblio : achat d'une banque de 20 heures
- 7- **SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**
 - a) Rapport de la représentante
- 8- **VOIRIE ET AQUEDUC**
 - a) Rapport de la représentant
- 9- **TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ**
 - a) Rapport de la représentante
- 10- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Rapport des représentants
- 11- **ENVIRONNEMENT**
 - a) Rapport du représentant
- 12- **CULTURE ET PATRIMOINE**
 - a) Rapport du représentant
- 13- **LOISIRS**
 - a) Rapport du représentant
- 14- **AUTRES DOSSIERS**
 - a) Appui à la campagne de la FCM " Désamorçons la crise du logement au Canada
- 15- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16- **CORRESPONDANCE**
- 17- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

*Donné à Calixa-Lavallée, le 27 janvier 2014
par monsieur Claude Geoffrion.*

*Municipalité de Calixa-Lavallée,
Tel: 450 583-6470; Fax: 450 583-5508*

**Lundi 3 février,
collecte des déchets
et matières volumineuses.**

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du 14 janvier 2014 du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue Beauce, à compter de 20h20.

Sont présents : Madame la conseillère Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beaugregard, Bruno Napert, Daniel Palardy, Pierre St-Louis et Rémi Francis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.



1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h20 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1- Ouverture de la séance et constat de quorum

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance du 3 décembre 2013 : suivi

b) Lecture et adoption des comptes

c) MRC de Marguerite-D'Youville - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2013 et du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du budget du 27 novembre 2013

d) Remboursement d'une somme de 40 000\$ au surplus accumulé

e) Règlement de taxation 2014 - Adoption

f) Rémunération du personnel et des membres du Conseil - Année 2014

g) Taxes impayées 2011 et 2012 - Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes

h) Modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalités

i) Mutuelle FQM - Prévention - Entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

j) Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus - Avis de motion

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Reddition de compte

c) Régie de l'AIBR - Débit réservé

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

a) Appui au pôle logistique de transport de Contrecoeur

14- MOTIONS DE FÉLICITATIONS

a) Monsieur Richard Jacques

b) Comité organisateur de la fête de Noël

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

16- CORRESPONDANCE

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2013 - ADOPTION

Sur proposition, il est résolu unanimement : D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 tel que déposé.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2014 au montant de 121 401,48\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes en date du 14 janvier 2014 au montant de 121 401,48\$ soit approuvée.

c) MRC de Marguerite-D'Youville - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2013 et du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du budget du 27 novembre 2013

Les membres du Conseil prennent connaissance des procès-verbaux déposés.

d) Remboursement d'une somme de 40 000\$ au surplus accumulé

CONSIDÉRANT qu'aux fins des prévisions budgétaires pour l'année 2014, une somme de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000\$) a été prise sur les surplus accumulés non affectés afin de compenser pour les prévisions du remboursement de la TVQ dont le traitement comptable du remboursement a été modifié par le Gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :

QUE lors du remboursement de la TVQ dont le paiement est prévu pour le début de l'année 2015, un montant jusqu'à concurrence de la somme de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000\$) soit alors reversé au surplus accumulé non affecté pour l'année 2014.

e) Règlement de taxation 2014 - Adoption

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement de taxation 2014 n° 287.

f) Rémunération du personnel et des membres du Conseil - Année 2014

CONSIDÉRANT l'indice du coût de la vie ainsi que les prévisions budgétaires de 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Rémi Francis et unanimement résolu :

D'ACCORDER le salaire convenu avec le per-

sonnel et la rémunération convenu pour les membres du Conseil pour l'année 2014.

g) Taxes impayées 2011 et 2012

- Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes

CONFORMÉMENT à l'article no 1022 du Code municipal, le directeur général dépose la Liste des taxes impayées au Conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article no 1023 du Code municipal le directeur général, selon l'ordre reçu du Conseil, remettra avant le 31 janvier 2013 au bureau de la MRC de Marguerite-D'Youville, de même qu'au bureau de la Commission scolaire des Patriotes, la liste des propriétés dont le solde des comptes cumule une année et plus de retard, soit les arrérages des trois (3) versements de 2012 et avant ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remettre une telle liste à la MRC de Marguerite-D'Youville étant donné l'état des taxes à recevoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Ghislain Beaugregard, il est unanimement résolu :

QUE la liste soit émise et envoyée à la MRC étant donné l'état de nos taxes à recevoir.

h) Modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalités

CONSIDÉRANT que l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables ;

CONSIDÉRANT que l'entente de 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre 100% en 2013 ;

CONSIDÉRANT que l'entente signée en 2006 est arrivée à échéance à la fin du mois de décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté, en octobre dernier, des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé ;

CONSIDÉRANT que les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Marguerite-D'Youville, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, au ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau ainsi qu'au député de la circonscription de Verchères et ministre de la Sécurité publique M. Stéphane Bergeron.

i) Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

SUR PROPOSITION, IL EST RÉSOLU, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

j) Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus - Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le règlement no 288 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus. Un projet de règlement étant déposé, une dispense.

5- BATIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy informe le Conseil que les travaux de rénovation au Centre communautaire avancent conformément aux prévisions tant en ce qui concerne l'échéancier qu'en ce qui concerne les prévisions de coûts.

Les travaux devraient être terminés vers le 21 février 2014.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria fait son rapport et confirme que la Municipalité partage les coûts du service du préventionniste et des équipements concernant la prévention des incendies.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard informe le Conseil qu'à compter de cette année, les lumières de rues seront progressivement remplacées, au fur et à mesure de la nécessité de remplacement (défaillance ou fin de vie) par des lumières Dell qui sont plus économiques et dont la durée de vie est plus longue que le système d'éclairage actuel.

Ce type d'éclairage est également associé à une subvention de 100\$ d'Hydro-Québec par lampe.

b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Reddition de compte

CONSIDÉRANT la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier dans le dossier numéro 00020198-1 - 59030 (16)- 201306217, telle que confirmée dans la lettre du 19 juillet 2013 ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 14 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

d) Régie de l'AIBR - Débit réservé

CONSIDÉRANT que la régie de l'AIBR a présenté une facture au montant de NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENTS (9 655,56\$) représentant le coût du débit réservé à la Municipalité pour l'année 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement : QUE la municipalité de Calixa-Lavallée paie comptant à l'AIBR la dite somme de 9 655,56\$ représentant le débit réservé. Ce montant est prévu au budget 2014.

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria présente le rapport pour l'année 2013 et signale qu'une nouvelle politique concernant les voyages " en blanc " est en vigueur et consiste à exiger de l'utilisateur ayant requis le service le paiement lorsque le transporteur s'est déplacé.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

10- ENVIRONNEMENT

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis apporte des précisions quant au projet du four à pain communautaire. Les préparatifs du projet auront lieu en février et il est prévu que les travaux de construction commenceront en mai ; le four à pain devrait être inauguré lors des célébrations de la Fête nationale le 24 juin prochain.

Le souper-spectacle aura lieu le 15 mars 2014. Au cours de l'année 2014 il y aura des journées offertes aux familles afin de leur permettre de se familiariser avec notre histoire et son archéologie entre autres par la visite de musées et notamment les musées McCord et Pointe-à-Callière.

Dans son calendrier, Monsieur St-Louis prévoit une rencontre au CLD le 21 janvier prochain concernant le dévoilement du plan d'action de la politique culturelle le 4 février.

Le 21 janvier, une rencontre est également prévue concernant la conception de la nouvelle carte récréotouristique dans le cadre du REFER.

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Rémi Francis nous informe qu'en raison de la température très clémente de ces derniers jours, la Fête-des-Neiges est reportée au 1er février 2014.

La reconduction du pacte rural permettra au Comité des loisirs d'assurer de meilleures installations

Monsieur le maire signale qu'une conférence de presse sera donnée par Monsieur Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux régions, au cours de laquelle il annoncera les sommes accordées aux MRC de la région de la Montérégie dans le cadre de la politique de la ruralité 2014-2024. Monsieur le maire rappelle également que Calixa-Lavallée est la seule municipalité de la MRC de Marguerite-D'Youville à bénéficier des retombées du pacte rural.

13- AUTRES DOSSIERS

a) Appui au pôle logistique de transport de Contrecoeur

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat déposée en juin 2009 au gouvernement du Québec dans laquelle l'ensemble des intervenants socio-économiques du territoire de la CRÉ Montérégie Est ont souligné leur appui au développement d'un pôle logistique de transport à Contrecoeur, en soutien du développement du port de Montréal ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des représentations faites par le CLD et la MRC de Marguerite-D'Youville dans ce dossier, particulièrement dans le cadre de la création du comité interministériel pour la réalisation d'un plan de développement de l'autoroute 30 ;

CONSIDÉRANT que l'autorité portuaire de Montréal a fait savoir, dans le cadre des consultations menant à la rédaction du plan de développement de l'autoroute 30, que la création d'un pôle logistique à proximité de ses futures installations à Contrecoeur est une des conditions essentielles à la réalisation de cette expansion ;

CONSIDÉRANT que pour l'autorité portuaire de Montréal, la venue d'un pôle logistique à Contrecoeur, à proximité de ses futures installations, lui permettra de demeurer compétitive vis-à-vis des ports américains de New-York, Savannah et Charleston ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a l'intention d'annoncer bientôt, dans le cadre du plan de développement de l'autoroute 30, la mise en place d'un pôle logistique, mais que le site qui accueillera cette infrastructure n'est pas encore déterminé ;

CONSIDÉRANT que le Parti Québécois a adopté unanimement une résolution lors de son Conseil national du 10 novembre 2013, appuyant la création d'un pôle logistique de transport à Contrecoeur ;

CONSIDÉRANT que le site de Contrecoeur aurait un impact direct sur l'ensemble du secteur manufacturier québécois de par sa localisation au centre du Québec ;

CONSIDÉRANT que le site de Contrecoeur, par sa position dans la Voie maritime du Saint-Laurent, en aval de la ville de Saint-Lambert, profite d'installations portuaires ouvertes à l'année ;

CONSIDÉRANT la forte accepta-

bilité sociale de l'arrivée d'un tel

projet auprès de la population de Contrecoeur et de celle de l'ensemble du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques anticipées sur la région tant de la MRC de Marguerite-D'Youville que de la MRC de Pierre-De Saurel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement :

D'APPUYER la MRC de Marguerite-D'Youville dans ses démarches visant le développement du pôle logistique de transport à proximité des futures installations du Port de Montréal à Contrecoeur ;

D'INFORMER le député de la circonscription de Verchères et ministre de la Sécurité publique M. Stéphane Bergeron et la députée de la circonscription électorale de Richelieu et ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec de l'appui de la Municipalité de Calixa-Lavallée à l'implantation d'un pôle logistique de transport à Contrecoeur à proximité des futures installations du Port de Montréal.

14- MOTIONS DE FÉLICITATIONS

a) Monsieur Richard Jacques

CONSIDÉRANT les nombreuses années consacrées à titre de déneigeur au service de la Municipalité et de ses concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement

QUE le Conseil offre ses plus sincères remerciements et ses félicitations à Monsieur Richard Jacques pour l'excellent travail exécuté avec un grand professionnalisme pendant toutes ces années.

b) Comité organisateur de la fête de Noël tenue le 14 décembre 2013

CONSIDÉRANT le grand succès obtenu lors de la fête de Noël tenue le 14 décembre 2013 et la levée de fonds en faveur de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Théodosie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement

QUE le Conseil offre ses plus sincères félicitations aux Comité culturel et patrimonial, Comité des loisirs et à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Théodosie, pour ce magnifique accomplissement.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance.

Monsieur Pierre Moussard demande à ce que le coût des frais encourus par la Municipalité à ce jour dans le litige l'opposant à la Municipalité soit rendu public dans le journal " L'Oiseau-mouche ". Monsieur le maire signale que ce dossier est présentement devant les tribunaux et que, pour cette raison, il n'a pas à être débattu au Conseil.

Monsieur Moussard continue son intervention et Monsieur le maire lui rappelle à quatre reprises ce qu'il a déjà signalé concernant l'audition devant les tribunaux.

Monsieur Richard Jacques s'informe de l'état du dossier de bornage sur le Rang Lamontagne.

Concernant le chapiteau, **Monsieur Claud Michaud** demande des informations concernant l'évolution du dossier.

Monsieur François Paquet intervient pour signaler qu'un plan stratégique a déjà été adopté pour Calixa-Lavallée pour l'utilisation des fonds provenant du pacte rural et comme beaucoup d'argent est impliqué il serait judicieux de refaire l'exercice en initiant une consultation.

Monsieur Ghislain Beauregard intervient en soulignant que pour obtenir les fonds, il faut d'abord bien connaître et suivre les règles du pacte de la ruralité.

Monsieur Pierre St-Louis souligne que l'adoption du plan de développement de Calixa-Lavallée remonte à l'époque où Monsieur Jean-Robert Grenier était maire et demande que les documents originaux soient ressortis, ce à quoi le directeur général s'em-

COMPTES ACQUITTÉS ET FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE- AUTORISATION DE PAIEMENT		
DESCRIPTION	MONTANT	MONTANT
	PAYÉ	À PAYER
Salaires des employés pour la période	6 894.65 \$	
Remises de l'employeur/fédéral/novembre	1 012.04 \$	
Remises de l'employeur/fédéral/décembre	6 740.12 \$	
Remises de l'employeur/provincial/octobre, novembre décembre	935.50 \$	
Desjardins Sécurité Assurances/novembre	128.56 \$	
Desjardins Sécurité Assurances/décembre	160.70 \$	
Frais de déplacement/directeur général		36.00 \$
Service de carte Desjardins/ repas élection, formation	188.02 \$	
Service de carte Desjardins/ repas		101.72 \$
Petite caisse/timbres,		173.85 \$
Remboursement TPS/ Bibliothèque		49.05 \$
Bell/cellulaire/décembre	49.56 \$	
Bell/ internet		64.96 \$
Bell/mairie	137.29 \$	
Bell/mairie		135.82 \$
Publicité/ La Relève		195.46 \$
Électricité/éclairage public novembre	142.25 \$	
Électricité/éclairage public décembre		146.99 \$
Électricité/ réparation/Michel Guimont Élect		126.47 \$
Électricité/ fil brisé, raccordement pompe/Ins. Elec. Jean Provost		1 136.17 \$
Formation/ Infotech		384.37 \$
Fournitures taxation /Infotech		186.83 \$
Comité culturel et patrimonial/ deuxième versement	1 500.00 \$	
Boulons/voirie/Quincaillerie Desmarais	37.70 \$	
Huile mairie/Sonic		1 603.54 \$
Huile mairie/Sonic		2 157.77 \$
Location photocopieur/Ricoh		604.12 \$
Chlore/ Coop		34.47 \$
1er versement patinoire/Transport C. Jacques	1 724.63 \$	
Toilette/décembre/RCI Environnement		156.24 \$
Aqueduc/pièces/Réal Huot		139.39 \$
Aqueduc/ analyse d'eau		115.89 \$
Aqueduc/ analyse d'eau/Laboratoire SM		196.38 \$
Aqueduc/ achat d'eau/novembre/AIBR		1 219.24 \$
Aqueduc/achat d'eau/décembre /AIBR		931.60 \$
Aqueduc/ entente pour juillet à décembre/employé		3 060.47 \$
Aqueduc/employé/feuilles passées, chlore+ frais de dépl.		126.57 \$
Aqueduc/fermé eau/employé		25.00 \$
Voirie/poser enseigne/Transport C.J Jacques		310.43 \$
Voirie/ épandage abrasif/ Philippe Moreau		869.67 \$
Voirie/ vider pont sur Lavallée/ Fermes Verbec Inc		287.44 \$
Voirie/ épandage abrasif/ Philippe Moreau		1 739.34 \$
Voirie/1er versement déneigement / Philippe Moreau		5 748.75 \$
Entreposage, cartons/ AGD Verchères Express		400.52 \$
Déménagement/AGD Verchères Express		1 446.43 \$
Entreposage/ AGD Verchères Express		354.12 \$
Chaises Tables/ Bureautique D.G.T. Inc		1 498.12 \$
Installation temporaire téléphone, cablage/ Groupe Nic Leblanc		1 103.76 \$
Deuxième versement / Constructions Allard		68 364.06 \$
MRC/gestion des matières résiduelles/décembre		4 747.00 \$
MRC/ service emergensys		36.54 \$
Avis de mutation/ Fond d'information foncière		12.00 \$
Conseiller/frais déplacement inspection équipement		26.10 \$
Maire frais de déplacement novembre, décembre		41.40 \$
Salaires des élus		1 656.41 \$
TOTAL	19 651.02 \$	101 750.46 \$

ploiera à faire dans les prochains jours.

16- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière à présenter.

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu unanimement que la présente session soit levée à 21h16.

Ces projets de procès-verbaux ont été épurés par le responsable du journal pour une lecture plus conviviale. Les versions officielles adoptées et archivées à la Municipalité ont préséance.

Joyeuse Saint-Valentin



Renée Martel chante: "J'ai un amour qui ne veut pas mourir". Je crois que l'amour dont elle parle c'est celui qui donne à chaque être humain un désir immense, celui d'aimer et celui d'être aimé(e). C'est le sens profond de la vie et c'est avec lui, chère Calixoise, cher Calixois, que je te livre mon message de ce mois de février.

Dès notre naissance, des parents attentifs, nous donnent avec ce qu'ils sont, la tendresse, les soins nécessaires à notre mieux-être. Jean-Pierre disait souvent: "On fait tout par amour". Oui, je crois que c'est dans le nid chaud de la famille que s'apprend l'amour et qu'il grandit avec les saisons. À l'école, il y a des compagnes, des compagnons, des enseignantes, des enseignants, qui poursuivent avec leurs talents, notre cheminement dans l'amour.

Puis viennent les amours de jeunesse, celles qui concrétisent les leçons reçues précédemment. De merveilleux moments, des larmes, des déceptions nous apprennent à faire l'équilibre dans notre vie quotidienne.

Je suis contente que chacune des leçons reçues m'ait appris à construire avec de petits bonheurs la beauté dans ma vie: sentir la caresse du vent sur mon corps, me laisser réchauffer par le soleil, écouter la mélodie des oiseaux, admirer les étoiles dans un beau soir d'hiver, regarder la lune éclairer la nuit, offrir une fleur, visiter une personne aimée, marcher en pensant aux personnes qui ne le peuvent plus, écrire un message réconfortant, être simplement et entièrement soi-même: des actions à la portée de chacune, de chacun, des actions qui donnent la Joie au cœur et qui colorent des moments de notre vie.

J'ai vécu de bons et heureux jours durant le temps des Fêtes. Il me fallait vivre la messe de minuit, puis le réveillon en famille durant lequel nous avons chanté: "Bonne fête à Jésus". À Noël, nous avons soupé chez Lucie, sous un même toit nous avons fraternisé en nous rappelant que notre Joie était partagée avec Jean-Pierre. Le 29 décembre, nous célébrions l'anniversaire de Sonia, ma belle-fille. Au Jour de l'An, je nous ai bénis et ce fut une journée mémorable. Pour compléter, nous nous sommes, les membres de la famille Allard, réunis à Saint-Marc. Heureux de nous retrouver dans cette réunion fraternelle. Peut-être, voulais-tu savoir comment je vis sans la présence physique de mon amoureux? Je suis bien car cette absence est comblée par une présence si douce à mon cœur.

Ah! j'oubliais, à mon retour à la maison, le 3 janvier 2014, à 9heures50, un bel arc-en-ciel était chez moi, dans mon ciel, couronnement magnifique de ma Joie.

J'ai entendu à des funérailles: "Il restera de toi, ce que tu as donné" et croyez-moi, le don que "mon beau Jean-Pierre" a fait de sa vie, produit de si beaux fruits que je les cueille avec amour.

Salut, mon ami(e)

Tendrement, Rollande



**Appel D'offres :
Tonte du gazon de
la municipalité
et du parc
Arthur-Bouvier
2014.**



Le Comité des Loisirs invite les personnes intéressées à leur soumettre une offre de service pour le contrat de tonte de gazon de la municipalité et du parc Arthur-Bouvier
Durée du contrat : du printemps à l'automne 2014

Tâches :

- Tondre le gazon sur le terrain de la municipalité et le parc Arthur-Bouvier et passer la taille bordure où cela est nécessaire.

Le contractant devra fournir toute la machinerie nécessaire pour effectuer le travail.

Faites parvenir, par écrit, votre offre de service au bureau municipal

(771, chemin de la Beauce) à l'attention des Loisirs de Calixa-Lavallée au plus tard le vendredi, le 4 avril 2014 à 16h00.

Le prix soumis doit être de nature forfaitaire. Le comité des Loisirs effectue le paiement en deux versements égaux, le premier paiement au début de la tonte et le deuxième à la fin de la saison.

Cours de Zumba !!

Venez bouger et danser au son de la musique entraînante !

Les cours débuteront le lundi 17 février et ce pour les 12 prochaines semaines, de 19h30 à 20h30.

Et/ou du mercredi 19 février jusqu'au 14 mai de 19h30 à 20h30.

Temporairement les cours se donneront à la sacristie et dès que les locaux seront disponibles les cours se donneront au centre communautaire.

(Il y aura relâche de cours lors de la semaine du 3 mars 2014)

Vous pouvez vous inscrire une ou deux journées par semaine.

1 journée/ semaine : 80.00\$

2 journées/ semaine : 120.00\$

Vous devez seulement avoir une bonne paire de souliers de course et une bouteille d'eau.

Vous pouvez aussi vous inscrire par téléphone, au 450-583-6470 poste 5, laisser un message et nous vous confirmerons votre inscription.

Les chèques devront être faits au nom des loisirs de Calixa-Lavallée avant le premier cours.



**Poste à combler,
Camp de jour 2014**

LOISIRS Calixa-Lavallée

Le comité des Loisirs de Calixa-Lavallée est à la recherche de jeunes Calixois et Calixoises pour combler les postes d'animateurs et d'assistants-animateurs de notre camp de jour 2014.

Poste d'animateur :

- Avoir au minimum 17 ans
- Doit retourner à l'école en septembre 2014
- Salaire minimum sur environ 40 heures/ semaine
- Cours de secouriste et/ou cours premiers soins serait un atout
- Responsable
- Bon sens de l'organisation
- Aimer travailler en groupe
- **Doit "obligatoirement" être disponible pour la formation le 7 juin 2014.**

Poste d'assistant-animateur :

(En apprentissage pour le poste d'animateur des prochaines années)

- Avoir un minimum de 13 ans
- Forfaitaire: heures à déterminer
- Cours de secouriste et/ou cours premiers soins serait un atout
- Responsable
- Bon sens de l'organisation
- Aimer travailler en groupe
- **Doit "obligatoirement" être disponible pour la formation le 7 juin 2014 .**

Veillez envoyer vos c.v. au
771, Beauce,

Calixa-Lavallée, J0L1A0.

Ou à loisirs@calixa-lavallee.ca
avant le 31 mars 2014.

Les candidats doivent être disponibles du 25 juin au 18 juillet et du 4 août au 15 août inclusivement.

Tout c.v. reçu après cette date pourrait se voir refusé. Merci à tous les candidats de votre intérêt.

Cardio plein air express



Possiblement ce printemps, une nouveauté, du cardio plein air à Calixa-Lavallée! 1h15 de cardio dans les rues de notre magnifique municipalité! Vous aurez la chance de venir faire l'essai avant de vous inscrire. Vous pouvez laisser votre nom dès maintenant et si nous avons assez d'inscriptions, vous serez les premiers (premières) à être inscrit.

450-583-6470 poste 5 ou au loisirs@calixa-lavallee.ca

Atelier Choco

Quoi de mieux que de fabriquer de beaux chocolats pour la Saint-Valentin !

Venez vous sucrer le bec avec nous le 8 février, au 771 Beauce.

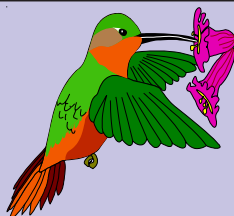
(Salle municipale ou un autre lieu vous sera communiqué dans le cas où celle-ci ne serait pas fonctionnelle)

Il y aura un atelier de 9h00 à 10h00 et un deuxième atelier de 10h30 à 11h30. Les places seront limitées à 10 enfants par atelier. Inscription obligatoire avant le 6 février au 450-583-6470 poste 5 ou au loisirs@calixa-lavallee.ca

Coût: 10\$ par enfant et maximum de 15\$ par famille.



Éditeur: Municipalité de Calixa-Lavallée
Directeur: Gérard Guérin
Collaboratrices: Nicole Jacques, Véronique Dansereau, Danielle Charette, Diane Parent, Marie-Michèle Gagnon et Émilie Cardin.
Collaborateur: Claude Geoffrion,



L'oiseau-Mouche se dégage de toutes responsabilités en rapport aux opinions publiées.

Courriel de la municipalité: info@calixa-lavallee.ca

Courriel du directeur du journal : gerard.guerin@polymtl.ca

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec (PER 0-392)

Bibliothèque nationale du Canada (No AMICUS 25343104)